

Le sénateur Frith: C'est là ce que l'on nous avait dit à propos du projet de loi C-22.

Le sénateur MacDonald: Honorables sénateurs, ces questions et d'autres nous viennent à l'esprit, mais je dirai simplement en dernier lieu que l'étude préalable peut être citée comme un exemple de la façon dont le Sénat peut accroître son

efficacité sans rien changer à la loi, à la Constitution ou au Règlement. En soi, elle cadre parfaitement avec la tradition politique de notre pays. S'il fallait l'éliminer entièrement ou en partie, nous aurions sûrement des raisons d'agir ainsi.

Des voix: Bravo!

(Sur la motion du sénateur Frith, le débat est ajourné.)

(Le Sénat s'ajourne au mardi 14 juin 1988, à 14 heures.)
